

Formulaire d'adhésion en tant que membre collectif B à la « Swiss Alliance for Collaborative Mobility »

Nom et adresse de l'entreprise:

.....
.....
.....

Nom et titre du représentant/de la représentante de l'entreprise:

.....
.....

Numéro de téléphone:

Adresse courriel:

Site internet:

CHACOMO se compose de membres collectifs A et de membres collectifs B. Toute personne morale qui a un intérêt au but de l'association et qui propose des services et des produits dans le domaine de la mobilité partagée peut devenir membre. Les membres collectifs sont des corporations, des établissements, des fondations et des communautés juridiques de droit privé et de droit public, en particulier ceux de l'économie de la mobilité partagée. Les membres s'engagent à verser une contribution annuelle. Le comité décide de l'admission de nouveaux membres.

La cotisation annuelle des **membres collectifs B** s'élève au minimum à **CHF 1000.-**.

Les membres ne répondent pas des engagements de l'association; la fortune de l'association en répond exclusivement. Une démission est possible à la fin d'un exercice associatif. La lettre de démission doit être adressée au président ou à la présidente au moins quatre semaines avant l'assemblée générale ordinaire.

Lieu et date:

Signature: